

## RETOUR SUR INFO

CRAPONNE DOUBLE MEURTRE

# Il y a un an, un couple de retraités était tué dans sa cuisine...

Un homme prostré, dans un état second : c'est ainsi qu'apparaît le 7 mars 2016 au matin Rémi, le fils aîné des époux Lepargneur, aux pompiers. Un appel est tombé quelques minutes plus tôt au 18. Personne ne répond dans la maison des Lepargneur à Craponne. Les corps de Bruno, le père, et Jacqueline, la mère, sont découverts dans la cuisine, exécutés chacun de deux balles de fusil. La table était mise pour le déjeuner. Dans la commune, c'est la tristesse et l'incompréhension. Rémi, 36 ans, l'employé timide qui travaillait dans une entreprise de panneaux photovoltaïques, est mis en examen et écroué pour le double assassinat de ses parents.



■ La maison du drame à Craponne, dans l'Ouest lyonnais. Photo d'archives Richard MOULLAUD

## ... le fils ne devrait pas être jugé

Il aura fallu un an pour que le dossier d'instruction sur l'assassinat des époux Lepargneur soit bouclé. Le 16 février, le juge a transmis, à la famille et à la défense, un avis de fin d'information.

Quatre mois plus tard, le 20 juin, une audience rassemblant les différentes parties s'est tenue à la chambre de l'instruction. C'est cette chambre qui doit décider du

sort de Rémi Lepargneur. Et le 17 juillet, elle rendra le délibéré qui ne devrait pas réserver de surprise : mardi, les experts ont tous conclu à l'abolition du discernement du fils diagnostiqué schizophrène.

L'avocat général a demandé qu'il soit déclaré irresponsable pénalement. Ce qui signifie que le fils de Jacqueline et Bruno Lepargneur ne devrait pas être jugé devant

une cour d'assises. Il sera hospitalisé "sous contrainte" dans un établissement psychiatrique.

### Il entendait des voix

Cette "irresponsabilité", Vincent Galvin, son avocat, l'attendait depuis un an : « La première expertise psychiatrique a conclu à une altération grave du discernement de mon client. L'estimant imprécise, j'ai demandé une contre expertise puis le juge a ordonné à son tour une troisième expertise qui a conclu à une abolition du discernement. »

Après le double meurtre, Rémi Lepargneur avait été détenu à la maison d'arrêt de Corbas puis avait été transféré rapidement à l'UHSA, l'unité hospitalière pour détenus du Vinatier. En avril, il avait à nouveau réintégré Corbas, « son état n'imposant pas un suivi poussé ».

« Il a conscience de ce qu'il a fait, explique M<sup>e</sup> Galvin. Et il regrette pleinement son geste. C'est quelqu'un de très timide, très réservé qui était violent avec lui-même mais pas par rapport aux autres ». Suivi depuis son enfance pour des troubles psychiatriques, il avait

### REPÈRES

#### ■ Ce que dit la loi

Abolition ? Altération ? La distinction est extrêmement importante. Le code pénal dit que « n'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes ». En revanche, si ce trouble a « altéré » son discernement, la personne demeure punissable. Dans le premier cas, le juge d'instruction décide d'un non-lieu psychiatrique et l'accusé est interné en hôpital psychiatrique. Dans le second cas, il est renvoyé devant une cour d'assises.

### « J'avais peur de lui »

#### Un membre de sa famille

« J'ai toujours eu peur de Rémi. Petit, il avait de gros problèmes de comportement. Il a basculé à l'âge de 14-15 ans. Ado, il a tué tous les animaux de la famille. Ce jour-là, j'ai réalisé qu'il était vraiment dangereux. Il buvait beaucoup et l'alcool amplifiait ses crises de violence. Quand il a eu 19 ans, j'en suis dit : un jour, il y aura un drame. Du coup, on s'est peu à peu éloigné de lui ; il ne supportait pas la frustration. C'est quelqu'un de très intelligent, manipulateur et en même temps asocial. Ses parents vi-

vaient en reclus et étaient complètement sous son emprise, Rémi avait pris le dessus sur eux. Il régnait en maître. Avant ce drame, notre famille était très soudée et chaleureuse. Je pense que Rémi a conscience de ce qu'il a fait. Il en parle de façon très détachée. Une partie de la famille est inquiète de ce qu'il va devenir. L'autre ne le voit pas comme dangereux mais comme un malade. On souhaiterait qu'il soit interné à vie. Moi, pour ma part, j'aurais préféré qu'il soit jugé et condamné. Aujourd'hui, la maison est restée telle qu'elle était le jour de l'assassinat. »

tenté de se suicider à plusieurs reprises. Amateur d'armes, Rémi Lepargneur vivait malgré ses 36 ans chez ses parents, qui le protégeaient. « Rémi va bien, il travaille », se réjouissait sa mère quatre jours avant de périr sous les balles de son fils aîné. Ce 7 mars 2016, il avait obéi aux « voix » qu'il entendait.

Annie Demontfaucon